

- VU le code de l'éducation, notamment son article L 952-6-1 ;
- VU le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
- Vu le procès-verbal de délibération du conseil d'administration en formation restreinte (séance du 01/02/2018);

ARRETE

ARTICLE 1er. Le comité de sélection pour l'emploi de maître de conférences n°4052 en 61-27^e section est constitué comme suit :

Membres affectés à l'UTBM :

- Président : M Yassine RUICHEK, Professeur des universités
- M Vincent HILAIRE, Professeur des universités
- M Fabrice LAURI, Maître de conférences
- M Olivier GRUNDER, Maître de conférences

Membres extérieurs :

- Vice-Présidente : Mme Caroline ESSERT, Maître de conférences (Université de Strasbourg)
- Mme Fan YANG, Professeur des universités (Université de Bourgogne)
- Mme Nadine CULLOT, Professeur des universités (Université de Bourgogne)
- M Lhassane IDOUMGHAR, Professeur des universités (UHA)
- Mme POREBSKI Alice, Maître de conférences (ULCO)
- M Vincent FREMONT, Maître de conférences (UTC)

ARTICLE 2. Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sevenans, le 21 mars 2018

Le directeur
par dérogation,
le Directeur Général des Services



Ghislain MONTAVON
Philippe Zilliox